

Déclaration d'activité en tant que conseiller non commercial en relation avec une demande de phytolicence NP/P₃

Note préalable : l'exemption de paiement de la rétribution de 220 € pour une phytolicence NP ou P3 ne peut être obtenue que pour certains collaborateurs (conseillers non-commerciaux) des établissements approuvés par le Comité d'Agréation (p.ex. certains centre d'essais ou établissements publics). Si l'institution ne peut bénéficier de cette gratuité, la demande de l'employé sera modifiée en demande de phytolicence payante.

Je soussigné, responsable de l'établissement :

Nom :

Numéro d'entreprise¹ : . .

déclare sur l'honneur qu'au sein de l'établissement susmentionné la personne ci-dessous est exclusivement active en tant que conseiller non commercial dans le cadre de la phytolicence.

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre de la demande de phytolicence « NP - Distribution/Conseil produits amateurs » ou « P₃ - Distribution/Conseil produits professionnels ».

Nom	Prénom	Date de naissance
.....
(maximum 1 personne par attestation)		

En plus de cette attestation, une copie du diplôme valable doit être jointe à la demande en ligne. Cette attestation et le diplôme doivent être joints en un seul document.

Cette déclaration est juste et vraie.

Rédigée à : (lieu)

..... / / (date)

Nom et signature,

.....

¹ Numéro d'entreprise (p.ex. 0367.303.762) tel qu'enregistré auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) en exécution de la loi du 16 janvier 2003 et de ses arrêtés d'exécution.